

Le chauffage au bois

À cette époque de l'année, pour lutter contre les grands froids, de nombreux citoyens utilisent intensivement leur système de chauffage d'appoint au bois. Il faut savoir que cet usage a des conséquences importantes sur la qualité de l'air extérieur que nos respirons dans nos villes et banlieues. Il suffit de prendre une marche au village après souper pour s'apercevoir que la fumée de nos poêles à bois se sent et se voit au point où, quelquefois, elle peut devenir irritante pour les poumons ou les yeux.

Même si le bois est d'origine naturelle, sa combustion produit de nombreux contaminants dont plusieurs sont cancérigènes ou peuvent poser des risques pour la santé. La fumée contient des particules très fines qui se logent dans les poumons. Elle contient aussi des produits de combustion incomplète comme le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Pour diminuer la production de ces produits toxiques, il est important de n'utiliser le poêle à bois que lorsque c'est nécessaire. Aussi, pour s'assurer d'une combustion aussi complète que possible, il vaut mieux utiliser un poêle qui permette d'atteindre une température de combustion élevée. Idéalement, on ne devrait brûler que du bois bien séché à l'air libre pendant un an. Les essences recommandées sont l'érable, le hêtre, le bouleau, le mélèze, la pruche ou l'épinette. Il faut éviter de brûler du bois vert ou du bois peint ou traité et, bien sûr, ne jamais brûler de déchets de construction ou de déchets domestiques.

Une nouvelle association régionale s'est formée depuis un an : l'**Association lanauoise pour un Air Pur (ALAP)**. Ce groupe s'occupe de sensibiliser et d'informer la population sur les problèmes de pollution causés par les systèmes de chauffage d'appoint au bois. Si vous désirez plus d'information sur les effets de la fumée sur la santé ou sur les meilleures méthodes de chauffage, vous pouvez contacter M. Florian Péloquin de l'ALAP au 756-0186.

Cette chronique est publiée par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL). Si vous avez des commentaires, des préoccupations ou des questions sur notre environnement régional, voici nos coordonnées :

Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
365 rue Saint-Louis, C.P. 658
Joliette (Québec)
J6E 7N3

Téléphone : (450) 756-0186
Fax : (450) 756-6538
Courriel : crel@pandore.qc.ca
Directeur : Gilles Côté